



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 juin 2018 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseillère Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 7 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2018-06-141**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 juin 2018 soit ouverte à 19 h 01 devant environ 7 contribuables.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018

**100 Administration générale**

- 1.1 Adoption des salaires et remises pour mai 2018
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour mai 2018 (464 à 466 )
- 1.3 Emploi étudiants – Été 2018



- 1.4 Tournoi de golf – CCMVG
- 1.5 Tournoi de golf – Ville de Gracefield
- 1.6 Tournoi de golf – Fondation Jean-Claude Branchaud
- 1.7 Demande d'aide financière – La Maison Rouge
- 1.8 Entente pour location de local à l'école Reine-Perreault
- 1.9 CHGA – Proposition publicitaire

## **200 Sécurité publique**

## **300 Transport**

- 3.1 Mandat au ministre des finances pour l'ouverture des soumissions
- 3.2 MTMDET – Demande d'ajout de signalisation
- 3.3 Cônes de signalisation – Soumission Signebec
- 3.4 Voirie – Rechargement 2018

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Borne de paiement pour station de lavage
- 4.2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

## **500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Clinique Santé Haute-Gatineau – Demande d'aide financière

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Ensemencement lac Edja – Demande d'aide financière
- 6.2 Ronde d'inspection en lien avec le règlement de nuisances
- 6.3 Description technique du droit de passage notarié pour M. Galipeau au mont Morissette

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Projet de lecture Bibliothèque et Amis du Presbytère
- 7.2 Piste cyclable – Abandon du projet par la rue Principale
- 7.3 Ville de Maniwaki – Entente concernant l'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick
- 7.4 Tournoi de pêche – Centre récréatif du lac Long
- 7.5 Travaux de mise à niveau et développement de thématiques – PERO Mont Morissette
- 7.6 Kino-Québec – Plaisirs actifs – Demande de subvention

## **800 Correspondance**

- 8.1 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2018
- 8.2 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Conseil en bref du 15 mai 2018

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**



**2018-06-142**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 juin 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel

**ADOPTÉE**

**2018-06-143**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gérard Lacaille, et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du 5 juin 2018 soit ajourné à 19h03 afin de régler un problème technique avec le projecteur audiovisuel;

**ADOPTÉE**

**2018-06-144**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Normandin, et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du 5 juin 2018 soit à nouveau ouverte à 19h05 devant 7 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2018-06-145**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1<sup>ER</sup> MAI 2018**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2018-06-146**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MAI 2018**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 18 à 22 de mai 2018 et qui totalisent un montant de 31 480,49\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 19 930,82\$ pour les salaires versés en mai 2018 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 4 154,36\$ pour le mois de mai 2018 soient acceptées;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 352,54\$ pour le mois de mai 2018 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2018-06-147**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2018**

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les déboursés de mai 2018 qui totalisent un montant de 362 456,62\$ sur le journal des déboursés nos 464 à 466 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2018-06-148**

**EMPLOI ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2018**

CONSIDÉRANT QU' Emploi et Développement social Canada a approuvé, notre demande de financement dans le cadre d'Emplois été Canada pour un étudiant pour le poste de préposé à l'urbanisme et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi pour étudiant à titre de préposé à l'urbanisme et à l'environnement le 25 mai 2018 à 12h;

CONSIDÉRANT QUE trois(3) candidatures ont été reçues dont toutes proviennent de la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne la candidature de monsieur Antony Lacaille et ce pour une durée de huit(8) semaines, débutant le 26 juin et se terminant le 17 août 2018 et ce, selon les conditions énoncées à l'offre d'emploi.

**ADOPTÉE**

**2018-06-149**

**TOURNOI DE GOLF – CCMVG**

CONSIDÉRANT la tenue de la rencontre amicale de golf « Femmes d'affaires Vallée-de-la-Gatineau » organisée par la chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau, le mercredi 6 juin au Club de Golf Algonquin;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite représenter notre municipalité en inscrivant 4 joueuses au montant de 86.25\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil défraie le coût de quatre(4) inscriptions à la rencontre amicale de golf « Femme d'affaires Vallée-de-la-Gatineau » qui se tiendra le 6 juin prochain au Club de Golf Algonquin.

**ADOPTÉE**

**2018-06-150**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

#### **TOURNOI DE GOLF – VILLE DE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT l'invitation de la Ville de Gracefield à leur 1<sup>ère</sup> édition du tournoi de golf bénéfique qui se tiendra le 9 juin prochain au Domaine de l'Île Patry à Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE les profits seront versés au service du camp de jour municipal de la ville de Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation est de 50\$ par joueur, ce qui comprend le golf, le souper et des prix de participation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les inscriptions de MM Laurent Fortin et Marc Lacroix au tournoi de golf de la Ville de Gracefield.

**ADOPTÉE**

**2018-06-151**

#### **TOURNOI DE GOLF – FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD**

CONSIDÉRANT QUE la 22<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique de la Fondation Jean-Claude Branchaud se tiendra le 13 juin 2018 au Club de golf Algonquin;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil est intéressé à y participer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil participe à la 22<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique de la Fondation Jean-Claude Branchaud en se procurant deux(2) billets pour souper au coût de 100\$ + 2 billets pour les conjointes aux frais des Conseillers;

QUE les Conseillers Gérard Lacaille et Paul Dénomme représenteront la municipalité lors du souper.

**ADOPTÉE**

**2018-06-152**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA MAISON ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Garneau de la Maison rouge tiendra une exposition tout l'été 2018 et que cette dernière sera sur la première assemblée municipale de 1921 avec le premier maire, son secrétaire-trésorier et ses conseillers;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Garneau, dans sa lettre en date du 28 mai 2018, demande l'aide de la municipalité afin de publiciser cette activité à la radio;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea détient, auprès de CHGA, un plan de communication *Clé en main* pour 2018;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil partage son plan de communication Clé en main avec CHGA afin de publiciser l'activité estivale de la Maison Rouge.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Suite à la réunion, il avait été convenu que la CSHBO nous reviendrait avec un taux mensuel au m<sup>2</sup> pour la location des locaux représentant environ 120 m<sup>2</sup>. Nous attendons toujours une proposition de la part de la CSHBO. Le directeur général de la municipalité, avec l'accord du maire, a pris les devants et a proposé un échange en contrepartie des locaux. La municipalité offre d'entretenir la cours extérieur, incluant tonte de gazon et nettoyage, ainsi que le déneigement des accès en hiver (entrée, galeries et escaliers), n'incluant pas les stationnements. Nous sommes en attente d'une réponse ou d'une contre-offre de la part de la CSHBO.

---

**2018-06-153**

**CHGA – PROPOSITION PUBLICITAIRE**

CONSIDÉRANT QUE CHGA-FM s'affaire actuellement à l'élaboration du calendrier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à se procurer une page au coût de 445\$ plus les taxes qui se détaillent comme suit :

- . une photo de la municipalité pour un mois
- . une note au bas de la photo indiquant le nom de la municipalité et l'endroit du cliché
- . la promotion de la municipalité pour toute la durée du mois avec 2 occasions de 30 secondes par jour sur les ondes

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de CHGA-FM en ce qui a trait au calendrier 2019 telle que décrite au préambule et ce, au coût de 445\$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

**2018-06-154**

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : MTMDET – Demande d'ajout de signalisation : « Attention à nos enfants, conduisons avec amour » - La demande a été acceptée

---

#### **2018-06-155**

##### **CÔNES DE SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire de cônes conformes pour les besoins de signalisation de la voirie est bas en ce moment et qu'il y aurait lieu de renouveler ces cônes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé 2 soumissions, soit une à Signebec et l'autre à SignoPlus, deux fournisseurs Québécois en matière de signalisation;

CNSIDÉRANT QUE la soumission était pour 30 cônes T-RV-3 de 28 pouces et 6 cônes T-RV-7 de 48 »

CONSIDÉRANT QUE seulement Signebec a répondu à notre demande de soumission avec un prix de 1359,00\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la soumission de Signebec au montant de 1359,00\$ avant taxes;

QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

#### **2018-06-156**

##### **VOIRIE – RECHARGEMENT 2018**

CONSIDÉRANT QUE ces chemins, ou sections de chemins sont en besoin urgent de rechargement en matériaux granulaire, soient :

- 1- Chemin Domaine Mont Lac : 10 voyages de 0-3/4;**
- 2- Chemin des Érables : 6-8 voyages de 0-3/4;**
- 3- Chemin Lacasse : 8-10 voyages de 0-3/4;**
- 4- Chemin du Lac Edja-Ouest : 8 voyages de 0-3/4**
- 5- Traverse du Lac Long : Environ 20 voyages de 0-3-4**



- CONSIDÉRANT QU' à plusieurs endroits le roc ainsi que des anciennes pièces de pontage de bois sont exposés en surface et rendent le travail de nivelage très difficile;
- CONSIDÉRANT QUE des fossés de drainage et un ponceau d'écoulement seront aussi nécessaire sur le chemin Domaine Mont Lac avec le Ponceau qui se déversera entre le numéro civique 54 et le 56;
- CONSIDÉRANT QU' un fossé de drainage devra aussi être creusé sur le chemin Lacasse afin de permettre une meilleure évacuation de l'eau de pluie et fonte à cet endroit;
- CONSIDÉRANT QUE le fond carrière et sablière peut être utilisé pour ce genre de travaux;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE ce Conseil accepte la dépense relative à la programmation déposée par le directeur général et que l'on retrouve dans le préambule;
- QUE la dépense soit puisé dans le fond Carrière et sablière;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-06-157**

**FINANCEMENT - BORNE DE PAIEMENT POUR STATION DE LAVAGE**

- CONSIDÉRANT QUE le système actuel pour le lavage des embarcations sera remplacé par des équipements plus efficaces afin de mieux combattre le fléau des espèces aquatiques envahissantes et de desservir les utilisateurs sur une plage horaire complète (24h/7jours), le service de lavage de bateau;
- CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été transmise au Ministère des Forêts, de la Faune et des parcs dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche sportive » afin de faire l'achat d'équipements efficaces pour la station de lavage, dont une laveuse à pression eau chaude, une borne de paiement ainsi que les accessoires s'y rattachant;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière sera évaluée après la date limite du 27 mai 2018 et qu'aucune date n'a été annoncée pour recevoir les résultats;
- CONSIDÉRANT QU' il serait essentiel de pouvoir desservir la clientèle en-dehors des heures d'ouverture et que le seul moyen serait en y installant une borne de paiement qui assurera la distribution des certificats de lavage en continu, soit 24heures par jour, 7 jours par semaine;
- CONSIDÉRANT QUE pour arriver à un résultat similaire sans une borne automatisée, requiert les services d'un employé plus de 84 heures par semaine, ce qui serait très dispendieux;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le coût de la borne est approximativement de 7 000\$ et que cette dépense n'a pas été prévue au budget 2018;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la dépense pour l'achat d'une borne à paiement pour la station de lavage;
- QUE les fonds soient pris à même le fonds de roulement et qu'ils soient remboursés sur une période de 2 ans ;
- QU' advenant une réponse positive à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme d'« Accès aux plans d'eau pour la pêche sportive », le montant financé par le MFFP soit appliqué au remboursement du fond de roulement immédiatement et que la part municipale fasse l'objet du remboursement sur la période prévue de 2 ans;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-06-158**

**REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

- CONSIDÉRANT les informations livrées à l'assemblée générale annuelle du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau par Monsieur Giorgio Vecco, directeur général de l'Agence de bassin versant des sept rivières, ci-après l'ABV7;
- CONSIDÉRANT QUE l'invasion par le myriophylle à épi constitue actuellement la plus importante parmi les menaces à l'intégrité des plans d'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, et que cet envahissement est maintenant hors-contrôle;
- CONSIDÉRANT les effets désastreux et notoires de cet envahissement aux niveaux environnemental, social et économique;
- CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau compte parmi ses membres la totalité des 17 municipalités de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, plus de 15 associations de protection de lacs ou de bassins versants actives sur son territoire, parmi lesquelles les plus importantes en taille, ainsi que des membres individuels;
- CONSIDÉRANT QUE l'ABV7 s'est jointe à l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle et qu'elle invite maintenant le Regroupement à faire de même;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil appuie le Regroupement pour la protection de l'eau de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande d'adhésion à l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil demande l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi selon les visées décrites au document produit par l'Alliance, document réputé annexé aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE ce Conseil sensibilise les députés provincial et fédéral de la circonscription de Gatineau à l'urgence de la situation et à la nécessité de doter ledit Programme des ressources financières nécessaires.

**ADOPTÉE**

**2018-06-159**

**VILLE DE GRACEFIELD – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de participation financière de la Clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2018;

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu;

QUE ce Conseil bonifie sa contribution financière de 2017 de 250\$ pour un montant de 1 750 \$ à la Clinique Médicale de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2018 et demande de recevoir une copie des états financiers pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

---

Note : ensemencement lac Edja – demande d'aide financière : le Conseil accepte la proposition, mais comme n'était pas prévue au budget 2018 demande de remettre pour prévoir au budget 2019 – Résolution suivra au début 2019

Note : ronde d'inspection en lien avec le règlement de nuisances : Le maire annonce publiquement que des visites des sites connus pour des nuisances sont prévues et que les délais fixés pour les correctifs lors de ces visites seront finaux et que des constats d'infractions suivront si les ententes de nettoyages/cessations ne sont pas respectées. De plus la municipalité pourrait, aux frais des propriétaires, procéder aux travaux requis pour faire cesser les nuisances.

---

**2018-06-160**

**DESCRIPTION TECHNIQUE DU DROIT DE PASSAGE NOTARIÉ POUR M. GALIPEAU AU MONT MORISSETTE**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Galipeau et madame Denise Joly concernant un chemin d'accès pour leur propriété adjacente au Parc du Mont-Morissette, afin de leur permettre de sortir la matière ligneuse récolté dans le cadre d'intervention ciblées sur des hêtres atteints de la maladie corticale du hêtre;



- CONSIDÉRANT la résolution #2017-11-237 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, et les conditions des deux parties concernant, entre-autre, la description technique du chemin et l'enregistrement d'un droit de passage notarié;
- CONSIDÉRANT QUE monsieur Galipeau a fait arpenter le droit de passage qui avait été préalablement approuvé par Conseil municipal conformément au règlement de lotissement # 93-03-15 (C) de la municipalité de Blue Sea, les plans et la description technique l'accompagnant ont été préparés par Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, dossier 18M-018, minute 8730 ;
- CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape dans ce dossier sera d'enregistrer l'entente devant notaire, et c'est M<sup>e</sup> Carole Joly, de la firme PMEInter Notaires qui fut mandatée par M. André Galipeau pour préparer l'enregistrement;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la description technique du droit de passage tel que décrit et présenté dans le dossier 18M-018, minute 8730, préparé par l'arpenteur-géomètre;
- QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Blue Sea, toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : projet de lecture bibliothèque et amis du presbytère : Les Amis du Presbytère iront de l'avant avec le projet à leur frais.

---

#### **2018-06-161**

#### **PISTE CYCLABLE – ABANDON DU PROJET PAR LA RUE PRINCIPALE**

- CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action, le comité de développement de la municipalité de Blue Sea avait parmi les trois priorités, le raccordement du Sentier Transcanadien / Véloroute des Draveurs, au kiosque d'information touristique du centre du village de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire poursuivre le développement récréotouristique sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' en 2015, le conseil municipal débutait ses démarches en vue de raccorder la piste cyclable au kiosque d'information touristique au centre du village, et adoptait alors la résolution #2015-06-190 appuyant l'Association des Amis du Presbytère dans leur démarche de demande d'aide financière auprès du programme PIC 150, un projet qui était alors estimé à environ 300 000\$, avec une participation municipale de 58000\$;



- CONSIDÉRANT QU' en 2015 lors de l'adoption de la résolution #2015-06-190, la municipalité était en négociation avec le MTQ afin d'obtenir leur participation financière dans le projet, participation qui était alors évaluée à 73 096\$
- CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au PIC 150 n'a pas été retenue;
- CONSIDÉRANT la résolution 2017-02-043 adoptée en février 2017, qui autorisait le dépôt d'une nouvelle demande dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec d'une part et le dépôt d'une nouvelle demande dans le cadre du Fonds de développement du Territoire-MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE le projet était alors évalué à environ 370 000\$
- CONSIDÉRANT QUE pour le dépôt de la demande, des plans et devis préliminaires devaient être déposés, et que les montants avaient rapidement augmentés à plus de 500 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'harmonie entre les automobilistes et les cyclistes, et dans une optique de sécurité, la surface de roulement sur la rue Principale devait être agrandie, et que pour ce faire, certains propriétaires devaient céder des parcelles de terrain pour permettre cet élargissement;
- CONSIDÉRANT QUE le MTMDET était prêt à procéder par acquisition des parcelles de terrain afin de faire cheminer le dossier et permettre sa réalisation;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ne sont pas en accord avec une acquisition par le MTMDET, invoquant que ces derniers pourraient choisir dans un futur plus ou moins rapproché de convertir la voie cyclable en route pour automobiles uniquement;
- CONSIDÉRANT QUE le projet avait maintenant pris des proportions financières tout autre que celle évaluées en 2015, et que la municipalité n'a pas la capacité d'assumer de telles charges, et ce malgré une participation financière du MTMDET à 50%;
- CONSIDÉRANT QUE malgré le nombre de subvention disponible pour ce genre d'infrastructure, souvent le cumul d'aide financière gouvernemental est limité à environ 60% pour le provincial et peut atteindre 80% avec l'ajout de subventions provenant du fédéral, cependant, plus souvent qu'autrement, ces programmes ne sont pas complémentaires ou compatibles;
- CONSIDÉRANT QUE d'autres alternatives de trajets s'offrent à nous et que nous souhaitons évaluer les coûts reliés à ces options;
- CONSIDÉRANT QUE la participation financière du MTMDET est primordiale au succès d'un tel projet;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite évaluer les différentes alternatives au cours de l'année 2018, pour ensuite rencontrer à nouveau les représentants du MTMDET pour discuter d'un échéancier possible, le cas échéant;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil souhaite aviser le MTMDET que le projet de raccordement via la rue Principale à Blue Sea n'est plus viable financièrement pour la municipalité et que la municipalité souhaite abandonner le trajet tel qu'il fut présenté dans l'estimation préliminaire BLU-1403, préparée par le Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- QUE la municipalité procédera à l'évaluation de voies alternatives pour le raccordement, afin de trouver une alternative moins coûteuse et à la hauteur de nos capacités financières;
- QU' une fois trouvée, cette alternative soit présentée au MTMDET pour analyse et discussion sur une éventuelle entente de partage de coûts dans ce projet de raccordement.

**ADOPTÉE**

**2018-06-162**

**VILLE DE MANIWAKI – ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF GINO-ODJICK**

- CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant l'utilisation du centre sportif Gino-Odjick prendra fin le 31 décembre 2018;
- CONSIDÉRANT les nombreux changements au sein des Conseils municipaux
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil renouvelle l'entente relative à l'utilisation du Centre sportif pour **une année**, ce qui permettra au conseil de bien évaluer ses attentes et besoins concernant notre participation à l'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick.

**ADOPTÉE**

**2018-06-163**

**TOURNOI DE PÊCHE – CENTRE RÉCRÉATIF DU LAC LONG**

- CONSIDÉRANT QUE la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de pêche à l'achigan du centre récréatif du Lac Long se tiendra le samedi 14 juillet au lac des Îles;
- CONSIDÉRANT QUE cette journée de pêche sera suivie par un souper spaghetti;
- CONSIDÉRANT QUE les profits serviront pour l'achat d'équipement et aux différents projets de rénovation du centre récréatif;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil participe financièrement au montant de 200\$ pour la tenue de la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de pêche du centre récréatif qui se tiendra le 14 juillet prochain.

**ADOPTÉE**



**2018-06-164**

**MISE À NIVEAU ET DÉVELOPPEMENT DE THÉMATIQUES DANS LES SENTIERS DU PARC DU MONT MORISSETTE**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea fait partie du programme « *Sortez des sentiers battus* » ;
- CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises par le PERO permettent de réduire considérablement les dépenses des gestionnaires des sentiers par le biais de différentes sources de financements ;
- CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais et le gouvernement du Québec font présentement partie des bailleurs de fonds ;
- CONSIDÉRANT QUE le PERO travaille sur l'obtention d'autres sources de financement;
- CONSIDÉRANT QUE des travaux de signalisation ont été faits dans les sentiers en 2017 d'une valeur de 8 000 \$ ;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux de réfection ont été identifiés dans l'analyse diagnostique effectuée par le PERO;
- CONSIDÉRANT QUE l'annonce récente de Tourisme Outaouais à la collaboration financière du projet;
- CONSIDÉRANT QUE les dépenses projetées pour les sentiers du Mont Morissette sont évaluées à 9 000 \$ et que la contribution demandée à la municipalité de Blue Sea est de 1 700 \$ ;
- CONSIDÉRANT QUE Les travaux consistent à la mise à niveau du sentier # 2 et 3 ainsi que le développement d'une thématique pour les sentiers pédestres;
- CONSIDÉRANT QUE le remplacement de certaines traverses de cours d'eau est prévus dans le sentier #2 et que 2 options s'offrent à nous, soient :
- 1- Des structure/ponts de bois
  - 2- Des pas japonais en pierre naturelle;
- CONSIDÉRANT QUE les structures de bois nécessitent un entretien régulier ce qui se traduit par des dépenses supplémentaire en ressource humaine et matériel
- CONSIDÉRANT QUE le développement de thématiques et l'ajout d'infrastructures ajouterait une plus-value au sentier 3.
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix, et unanimement résolu
- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE ce Conseil souhaite attribuer au PERO le mandat de mise à niveau et développement de thématiques pour les sentiers du parc du Mont Morissette;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil autorise la dépense de 1700\$ qui correspond à la part de la municipalité pour le projet cité en objet
- QUE la municipalité préconise l'option des pas japonais pour les traverses devant faire l'objet d'une réfection
- QUE la municipalité s'engage à entretenir et maintenir ces infrastructures en bon état jusqu'à 2025

**ADOPTÉE**

**2018-06-165**

**KINO-QUÉBEC - PLAISIRS ACTIFS - DEMANDE DE SUBVENTION**

- CONSIDÉRANT QUE Le programme Kino-Québec du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vise à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie;
- CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponibles pour l'achat d'équipement en lien avec l'accès à l'activité physique, le programme « Plaisir d'être actif »;
- CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en Loisir, souhaite déposer une demande pour l'achat de ballons, raquettes, filets et volants de badminton, toile coupe-vent pour le terrain de tennis, etc... pour la rendre disponible, et ainsi stimuler l'activité physique et promouvoir nos infrastructures sportives existante;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE le Conseil autorise le coordonnateur en loisir à déposer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière auprès de Kino-Québec pour l'achat d'équipements sportif;
- QUE le coordonnateur en loisirs soit autorisé à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2018

NOTE : MRC Vallée-de-la-Gatineau – Conseil en bref du 15 mai 2018

---

Période de questions de 19h44 à 20h00



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2018-06-166**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 juin 2018 soit close à 20h01.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2018.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier